

Annonces diverses



Solocal Group

Société anonyme au capital de 129.505.837 euros
Siège social : 204, Rond-point de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt
552 028 425 R.C.S. Nanterre

Avis aux titulaires d'options de souscription d'actions, de bons de souscription d'actions et d'obligations subordonnées à option de conversion et remboursables en actions de Solocal Group relatif à la reprise de la faculté d'exercice du droit à l'attribution d'actions de Solocal Group

AVIS DE REPRISE DE LA FACULTÉ D'EXERCICE

Il est rappelé aux titulaires d'options de souscription d'actions (les « **Options** »), de bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») et d'obligations subordonnées à option de conversion et remboursables en actions (les « **MCB** ») de Solocal Group que :

- conformément aux dispositions des articles L. 225-149-1 et R. 225-133 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé le 7 août 2020 de suspendre la faculté d'exercice et/ou le droit à conversion en actions et/ou le droit à remboursement en actions des valeurs mobilières donnant accès au capital émises par la Société et des options de souscription d'actions de la Société actuellement exerçables à compter du 7 septembre 2020 (00h01, heure de Paris) pour une durée maximum de trois (3) mois, soit au plus tard jusqu'au 6 décembre 2020 (23h59, heure de Paris). Cette suspension avait fait l'objet d'un avis publié au *Bulletin des annonces légales obligatoires* n°105 du 31 août 2020 ; et
- que cette suspension a été décidée en vue du lancement des opérations de restructuration de la Société et notamment à l'effet de procéder à (i) une réduction du capital social non motivée par des pertes, (ii) une augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (iii) l'émission et à l'attribution gratuite à l'ensemble de ses actionnaires d'actions de la Société ainsi qu'au (iv) regroupement des actions de la Société.

Les opérations envisagées et mentionnées ci-dessus ayant toutes été définitivement réalisées, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 27 novembre 2020, de fixer la date de reprise de la faculté d'exercice et/ou le droit à conversion en actions et/ou le droit à remboursement en actions des Options, des BSA et des MCB au 2 décembre 2020 (00h01, heure de Paris).

La Société a par ailleurs procédé aux ajustements des droits des titulaires d'Options, d'actions gratuites et de MCB à la suite des opérations de regroupement des actions de la Société qui fait l'objet d'un avis distinct.

Le Conseil d'administration.